

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 6747
N/REF : 7/04/2024 0H38 C:003620 I:16329
V/REF : Contrat N°006747 du 07/02/2008

SDC '195 Montée de Choulans'
C/O REGIE MOUTON
5 RUE DU COMMANDANT-DUBOIS
69003 LYON

IMMEUBLE : LE 195 CHOULANS
195, MONTEE DE CHOULANS
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°195
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr R. BOIS

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 LOCAL VIDE-ORDURES ET 1 CONTAINER DE
640 LITRES.

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/03/2024

Prix de base du contrat : 50,28

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	1/AN	48,82	48,82
1,00	Nettoyage container(s)/locaux stokage	1/AN	17,48	17,48



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040087

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	66,30
T.V.A. a 10,00%	6,63
TOTAL T.T.C.En EURO	72,93

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.